

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Société d'une messe et Union Saint-Jean. — IV Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie: Vêtue et profession religieuse. — V Correspondance romaine. — VI A propos des faits de Loublande. — VII Mort d'un petit-fils de Louis Veillot. — VIII Le changement d'heure et les obligations ecclésiastiques (*suite et fin*).

AU PRONE

Le dimanche 4 août

On annonce :

La fête de saint Laurent (samedi);

La neuvaine à l'Assomption peut commencer le mardi, 6 août, pour se terminer le 14, ou le 9 pour se terminer le 17, veille de la solennité.¹

Dans le diocèse de Montréal, jeudi, le 21e anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque; 1re retraite ecclésiastique, le 11 au soir.

Dans le diocèse de Joliette, mardi, 5e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 4 août

Messe du XI dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de saint Dominique; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de S.-D. des Neiges et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 11 août

A cause de la solennité de l'Assomption qui ne peut être déplacée, on anticipe en ce jour, la solennité des titulaires qui ne peut avoir lieu le 18.

Diocèse de Montréal. — Du 5 août, Notre-Dame des Neiges; du 6, saint Laurent; du 11, sainte Philomène (Rosemont); du 12, sainte Claire (Tétraulville); du 13, saint Hippolyte et saint Jean-Berchmans; du 16, saint Joachim (Pointe-Claire); du 17, saint Stanislas.

¹ En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 100 jours d'indulgence à chaque exercice; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du prêtre, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.